

Règlements du concours « LA BELLE ÉPOQUE Montréal »

Afin d'avoir la chance de gagner **un repas pour deux personnes dans le restaurant partenaire de votre choix** (cf liste des restaurants en section 9) et **un laissez-passer valable pour 2 personnes** valable en tout temps pour voir le film **LA BELLE ÉPOQUE**, il faut remplir le formulaire sur le site www.mk2mile-end.com/concours.

1. Les personnes peuvent participer autant de fois qu'elles le désirent.
2. Le concours sera publié dans le journal LA PRESSE+ les 6,7 et 8 décembre :
3. Remplir le formulaire sur le site www.mk2mile-end.com/concours.
4. Le concours sera disponible sur ce site du 6 décembre 2019 à 00h00 au 8 décembre 2019 à 23h45
5. Le tirage au sort aura lieu le 9 décembre 2019 à 17h chez MK2 I MILE END.
6. **50 gagnants** recevront par courrier un laissez-passer doubles valable en tout temps dans le cinéma de leurs choix (Hors salles Cineplex) pour voir le film **LA BELLE ÉPOQUE**.
7. Les gagnants des laissez-passer doubles seront informés par courriel le **10 décembre 2019**
8. Un gagnant recevra le **grand prix** qui est **un repas d'une valeur de 200\$,** pour deux personnes, dans le restaurant partenaire de leur choix ainsi qu'un laissez-passer doubles valable en tout temps dans le cinéma de leurs choix (Hors salles Cineplex) pour voir le film **LA BELLE ÉPOQUE**.

9. Le gagnant du grand prix sera contacté le 10 décembre par **téléphone**. La liste des restaurants partenaires est la suivante :

Les Enfants Terribles	www.jesuisunenfantterrible.com	1, Place Ville Marie, Entrée boulevard Robert-Bourassa H3B 4S6	Succursale Ville Marie
LEMÉAC	www.restaurantlemeac.com	1045, avenue Laurier Ouest, H2V 2L1	
Les Héritiers	www.lesheritiers.com	1915 Mont-Royal Est, H2H 1J3	Apportez votre vin
Le Pégase	www.lepegase.ca	1831, rue Gilford, H2H 1G6	Apportez votre vin
Brasserie Henri	www.restauranthenri.com	1240 rue Phillips Square, H3B 3H4	

10. La valeur des **prix** est de **1100 \$ (50 billets double) X 22\$ = 1100\$**.
 La valeur des **grands prix** est de **222\$ (200 + 22)**
Valeur total 1322\$

11. Les personnes au bénéfice desquelles le concours est tenu, leurs employés, leurs représentants, leurs agents ou les membres de leur famille ne peuvent participer à ce concours.

12. Les règlements sont disponibles chez **MK2 I MILE END**.

13. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler

Fait à Montréal, le 5 decembre 2019